

ÉPOUX ou PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Déjà délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Sceau

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

est né(e) (1)

(1^{ère} partie

2^{ème} partie

(3)

du sexe

(2)

reconnu(e) (3)

Déjà délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil

Pour le Maire,
Officier d'état-civil
Délégué,



C. RODRIGUES

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Déjà délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

ÉPOUSE ou MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Déjà délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (1)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

(2) Dans l'hypothèse où la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non obtenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... »

(3) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de l'un ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.